

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES GÉBÉON DESILETS & Frères.

Feuilleton du "Journal"

LA MAISON DU SABBAT.

VIII

Quand au prince François II, s'il ressentit une humiliation à rendre son hautain hommage à Charles de France, loin de manifester son mécontentement, il témoigna une grande joie, et offrit au prince de l'accompagner en Normandie, pour le mettre en possession de son duché.

L'intention de François était, après avoir montré aux Normands le nouveau maître que leur octroyait sa majesté Louis le Onzième, d'emmener son neveu de Normandie en Bretagne, et de gouverner sous son nom.

Il commença donc par entourrer Charles de la fleur de la noblesse bretonne, pour laquelle il demanda et obtint les premiers emplois ; cette préférence accordée sur eux à des étrangers froissa profondément les gentilshommes de Normandie. En les détachant de la cause de leur prince, François II espérait enlever de la sorte à son neveu la pensée d'habiter une province où il ne parviendrait point à se rendre populaire. Cette première victoire gagnée il suffirait d'entourrer cet adolescent de plaisirs au milieu desquels s'éleverait sa jeunesse, pour le garder en Bretagne. Sinon de droit, du moins de fait, François gouvernerait alors les deux plus belles provinces du nord de la France.

Après avoir pris les nombreuses précautions que son ambition lui inspirait, le duc de Bretagne, se fiant à l'influence de ses amis, laissa le prince continuer seul sa marche vers Rouen, et s'arrêta à Caen, soit pour se trouver plus près de ses États, en cas de revirement dans les décisions de Louis XI, soit pour ne paraître influencer en rien les événements qui allaient se passer.

Charles pénétra sans bruit dans la ville de Rouen, et remettant à quelques jours de là son entrée solennelle, il descendit à l'abbaye du mont Sainte-Catherine. Le jeune prince se trouvait en ce moment exposé à un double danger : les seigneurs normands, détachés à l'avance de sa cause par suite de la préférence publique accordée aux Bretons, se sentaient peu d'enthousiasme pour l'enfant débile qu'on leur imposait en qualité de souverain ; les Bretons ayant le comte de Dampmartin à leur tête, avaient reçu de François II des ordres secrets et se tenaient prêts à l'exécuter.

Depuis la nuit de désordre où avait éclaté la révolte payée par le comte de Charolais, la ville de Rouen restait inquiète agitée ; elle ne se flattait point qu'un enfant suffirait pour ramener la confiance, l'ordre et la prospérité dans une province souvent ravagée par la guerre.

Du reste, les habitudes de la Pinte couronnée, ayant Gosier-d'Or à leur tête, ne se gênaient point pour annoncer à fois la guerre civile et la famine, déduisant de la situation cette conclusion logique que la guerre entraverait les travaux et rendrait le pain si cher que, les pauvres mourant de faim et leurs corps restant privés de sépulture, la peste se joindrait aux deux premiers fléaux.

Depuis la dernière échauffourée, les amis de Jacquet avaient peut-être reçu autant d'argent des mandataires du duc de Bretagne que des envoyés du jeune prince de Bourgogne. Leur opinion était de se vendre au plus offrant, et peu leur importait ce qu'ils devaient crier et pour le compte de qui ils allaient se battre, pourvu que l'on soldât grassement leur enthousiasme factice et leur sang répandu. Le soir même du jour où le prince Charles descendit à l'abbaye dont la flèche dominait la côte Sainte-Catherine, la taverne de la Pinte couronnée regorgeait de sinistres compagnons, moitié soudards, moitié ribauds, mal armés, mais capables de se servir d'une main ferme d'un couteau de boucher, d'un marteau de forgeron, au besoin d'un bâton durci au feu. Leurs visages respiraient une résolution farouche ; la flamme de la convoitise brillait dans leurs regards ; ils semblaient attendre avec patience un signal que Gosier-d'Or n'avait point encore donné.

Celui-ci, accoudé sur une table, cachait à demi entre ses bras un vaste sac de cuir, sur lequel s'attachaient les regards des hommes groupés dans la taverne fameuse.

—Allons ! dit un des truands, le moment est venu de prouver que Gosier-d'Or mérite ce nom glorieux et que ses paroles sont franches aux oreilles.

—Elles sonneront comme l'or et l'argent de ce sac, dit l'aventurier, si vous savez le gagner.

—Nous saurons toujours gagner de l'argent ! dit Hoqueteau.

—À savoir, mon fils ! Tu crains pour ta peau.

—Parle, parle, Gosier-d'Or ! criaient, cinquante voix.

—Voici, dit Gosier-d'Or en frappant sur le sac, les preuves de la magnificence du comte de Dampmartin... Soulement je ne vous en remettrai qu'une faible partie avant l'affaire... Vous toucherez le reste après le succès.

En ce moment, le petit tavernier chargé de rincer les gobelets des habitués de la Pinte couronnée apporta devant Gosier-d'Or deux brocs de cerwoise, comme il avait coutume de faire au moment où le chef des Routiers du diable prenait la parole.

—Petit-Jehan, mon ami remporte cette boisson dangereuse ; moi et mes hommes nous boirons comme des trous quand l'affaire sera faite conclue ; jusque-là nous garderons notre cerwoise lucide. Ramasse les gobelets et prépare-nous les meilleures bouteilles de vin ; c'est du vin de France que nous ingurgiterons à la réussite de l'expédition.

Petit-Jehan enleva les brocs ; mais, revenant tout doucement dans la salle, il se glissa dans la vaste cheminée, et se tapit sous son manteau, moins dans le louable but de se tenir aux ordres des habitués de la taverne qu'afin d'apprendre ce que pouvait être l'expédition mystérieuse dont Gosier-d'Or venait de parler.

Le chef de la bande reprit :

—On nous paye, nous obéissons, voilà ! L'aventurier, le truand, l'homme d'armes de hasard que le roi oublie d'enrégimenter se donne au premier partisan venu, c'est dans l'ordre... Ceux à qui ne conviendra pas l'ouvrage le refuseront, et tout sera dit. Mais si l'un de vous avait la langue trop longue et nous trahissait, il serait sûr de ne jamais attendre la potence que le diable lui réserve ! Il ne s'agit pas, ce soir, d'arrêter quelque riche voyageur, de détrousser un marchand ni de ruiner un juif, ce dernier fait nous serait compté comme œuvre pie, mais bien de prendre un courant d'assaut.

—Un convent ! s'écria Hoqueteau. Diable ! j'ai trouvé plus d'une poitrine dans ma vie, mais s'il s'agit de piller une église...

—Tais-toi ! fit violemment Gosier-d'Or ; tu refuseras la besogne si tu le veux ; je n'ai point parlé de piller l'église ni d'insulter les moines...

—Je respecte les scrupules de tout le monde... Et puis, il y en a parmi vous qui s'habituent aisément à l'idée d'avoir un jour au cou le collier de chanvre, mais à qui répugne singulièrement la perspective du bûcher...

Les goûts sont libres... Il s'agit de nous emparer d'un convent ; mais pour cela nous n'avons pas même à escalader les murs de Sainte-Catherine ; le comte de Dampmartin nous en ouvrira les portes ; notre mission consiste simplement à aider ce gentil seigneur dans son projet d'enlever du monastère notre petit duc, que Dieu garde ! et à le conduire vers François de Bretagne, son fidèle et aimé parent, qui l'attend dans la ville de Caen pour ramener le Rouen. Nous renforcerons l'escorte, nous prenons la responsabilité de la violence, et voilà tout... Maintenant qui demande à faire partie de l'expédition ?

Moi ! nous ! tous ! tous ! criaient les aventuriers.

Gosier-d'Or délia le sac de cuir et commença la distribution des largesses du comte de Dampmartin.

Hoqueteau reçut sa part comme les autres ; ce qu'on lui proposait ne semblait ni bien dangereux ni bien difficile.

Gosier-d'Or ajouta :

—Quittons-nous maintenant, à onze heures du soir ; chacun de nous aura pour mot d'ordre : " Bretagne et Hermine " Nous nous trouverons sur le mont Sainte Catherine, après nous y être rendu séparément, pour n'exciter aucun soupçon ; à un signal imitant le cri de la chquette, la porte du monastère s'ouvrira, nous envahirons les cloîtres et les salles, et enlevant le jeune prince, nous accompagnerons le comte de Dampmartin et les gentilshommes bretons.

Ces détails une fois convenus, Gosier-d'Or déclara la séance levée, et permettant à ses hommes de s'enivrer à leur aise, il fit apporter sur la table des brocs remplis d'un vin de Roussillon qui ne tarda pas à mettre sous la table une partie de la bande des routiers.

Quant le maître tavernier n'entendit plus de tapage dans la salle réservée au capitaine Gosier-d'Or, il jugea qu'il pouvait entrer, et voyant ses compagnons endormis du lourd sommeil de l'ivresse :

—Petit-Jehan ! dit-il, Petit-Jehan, laisse là ces pourceaux !

Mais Petit-Jehan avait depuis une heure quitté l'angle de la cheminée pour gagner la fenêtre, dont il avait escaladé l'appui, et, une minute après, il courait rapidement dans les faubourgs de la ville.

IX

Dizier, revenu depuis assez longtemps de la maison du chanoine, attendait sa mère avec patience. Il voulait lui parler de mille choses intéressantes, de ses progrès d'abord, puis des merveilles que l'on ne manquerait pas de déployer pour l'entrée solennelle de monseigneur le duc de Normandie.

(A continuer.)

La Militaire.

On disserte sur la littérature et la littérature mêlées par ce gracieux cavalier Saint-Genest et comprimées dans une même réserve, c'est-à-dire dans une même salle de police, par cet ingénieux et terrible général Berthaut. Les journalistes trouvent cela grave et nouveau. Ils s'inquiètent et même s'effarent. Ce ne sont pas des esprits très réfléchis, " grande est l'émeute ". La loi, non moins que leur valeur et leur patriotisme, les obligeant d'être quasi tons dans la réserve leur semble les destiner tous aux arrêts de rigueur ou les astreindre tous à une réserve an're qui gênerait fort le métier. Les abus leur paraissent possibles. Quoi ! l'on mettrait nos plumes aux arrêts ! On ne nous laisserait que nos épées ! Nous ne pourrions combattre qu'en soldats ! De fil en aiguille, ils concluent que l'interprétation Berthaut obligerait toute la presse d'avoir quarante ans. Or à quarante ans un journaliste n'est plus rien ; il n'a plus de verve, plus de dent, plus de jambes ; il doit être arrivé ou il est mort. Mais comment arrivera-t-il, si dès la jeunesse et tant qu'il appartiendra à la réserve, l'affreuse salle de police l'a menacé, l'a arrêté, l'a glacé ?

Toutes ces réflexions sont assez justes. Si le ministre de la guerre, devenu maître de la presse, est un peu chatouilleux, la presse a tout de suite quarante ans, elle est désoignée, désarmée, elle est grave, sérieuse, elle respecte l'inévitable officier supérieur,—elle est morte.

Mais nous ferons observer aux journalistes, nos frères, que nous en sommes à peu près là. Nous trouvons partout cette salle de police toujours ouverte pour nous, et souvent même plus dure que celle du général Berthaut ! La salle Berthaut n'est même qu'une atténuation, fâcheuse à certains égards, mais incontestablement plus juste et plus douce que tant d'autres géhennes où toutes les autorités et toutes les justices ont l'habitude et sont forcées de nous fourrer. Celle-ci nous vieillit, c'est vrai. Nous pouvons trouver là un désagrément. Ce n'est ni une injustice, ni un malheur, ni même un abus. Une mesure de précaution et de légitime défense pour la société ne saurait être un abus. Notre liberté s'en permet bien d'autres ; et toutes les législations s'exercent depuis longtemps à les réprimer. Elles veulent que la presse soit une personne de quarante ans.

La presse, qui doit être libre ou qui n'est pas, constitue une profession grandement privilégiée. Elle doit être exercée par des gens sérieux, éprouvés, qui viennent par les choses difficiles de la vie. Il serait bon qu'ils eussent travaillé, qu'ils eussent vu, en un mot qu'ils eussent fait leurs écoles. Quarante ans, c'est un certificat d'études que ne peu bien remplacer aucun diplôme. Les jeunes soldats vont au feu, un vieux fait le plan de bataille. Il y a toujours beaucoup de jeunes soldats. Les généraux sont rares et sont vieux. Quel avantage pour les journalistes et pour tout le monde s'ils avaient tous quarante ans ! Assurément les journaux seraient moins amusants, mais ils feraient et diraient moins de sottises.

Les lois sur la presse supposent que nous sommes sérieux et dignes, et elles s'appliquent à nous traiter comme si l'âge de raison pouvait ne pas nous manquer. Elle nous permettent des besognes telles, que nous avons besoin d'être déjà vieux pour notre sécurité et pour la sécurité des autres. Juges de tout, critiques de tout, brandons de guerre, appréciateurs des plus délicates affaires ; et nous ne savons rien, nous ne croyons rien, nous sommes tendres à toutes les tentations. Vraiment les lois sont folles ! Elles se rattrapent en multipliant les responsabilités et les pénalités. Elles tâchent de nous effrayer pour nous rendre prudents. Procès devant les tribunaux, prisons douces, prisons dures, amendes de tous poids, surveillants de toutes sortes, gérants et le reste ! Il faut que les journalistes aient beaucoup de vertu, beaucoup de science et qu'ils craignent beaucoup de raison et le reste ! Il faut que la salle de police, on peut apercevoir ces oiseaux bleus tant rêvés : la presse sage, la presse libre. Croit-on que les journaux en auront moins de force et de talent ?

Ce papier, ce vrai certificat d'âge et de compétence, on l'exige d'une quantité de gens, du prêtre d'abord, du juge, du professeur, de l'avocat, du médecin, du pharmacien, de cent autres déjà soumis à la salle de police. Est-il de trop ? On le demande d'une certaine façon aux académiciens ; les députés même doivent l'avoir. Je sais que les députés et les sénateurs n'ont pas besoin d'être capables, mais encore faut-il qu'ils soient élus. Rude diplôme quelquefois ; diplôme dont on abuse quelquefois tellement que la salle de police aussi doit intervenir ! Le journaliste, qui est un peu tout, n'a pas besoin de papier, n'a pas besoin d'âge. Le premier chocolatier venu le sacré journaliste, il se sacré lui-même, et c'est fait. Il étale sa feuille, il sa-

bre, on le sabre. Vous en voyez les conséquences, elles font frémir le bon sens et parfois la justice. Il est l'ennemi public et il sert de bouc à Israël. Il vit d'arbitraire, il en peut mourir.

Écoutez l'histoire d'un journaliste encore vivant et à peu près libre, après quarante ans de professions, ce qui est merveilleux.

Il a toujours voulu être honnête homme, ne pas mentir, ne pas détruire les gouvernements, ne porter aucun dommage illégitime à son prochain ni à son antiprochain, ne faire aucun profit illégitime pour lui-même ; il a toujours exercé sa profession en l'honneur des lois et selon les lois de l'honneur. Dès l'âge de vingt-cinq ans il a eu autant que possible quarante ans. Plus d'une fois, néanmoins, il a dû désirer la salle de police. La loi commune est tellement hostile aux journalistes, et les journalistes sont tellement hostiles entre eux, on sait si bien que cette race est dangereuse, que ce journaliste honnête a été cinq fois frappé dans son corps et dans ses biens. Il a passé par la cour d'assises, par le jury, par la police correctionnelle, par les bureaux ; il a même été acquitté et amnistié.

Après la cour d'assises qui le mit aux arrêts de rigueur, à la Conciergerie où il payait très-cher un désagréable logement—dans une chambre où il avait été précédé par cent criminels, un premier bureau le travailla d'importance, c'était celui de l'empereur Napoléon III. Proprio motu sans forme de procès, agissant tout à fait en grand, l'empereur le supprima net et la suppression dura sept ans ; elle devait durer toujours, mais la liberté s'étant fourrée dans un certain programme, il la trouva. Survint une révolution qui fit survenir la Commune ; seconde suppression également définitive décrétée par Raoul Rigault ; autre révolution, autre restauration ; le journal reparut, mais les bureaux aussi étaient re-suscités. Le bureau du ministre de l'intérieur suspendit le journal pour deux mois. Un bureau de Prusse avait demandé la suppression, M. le duc de Broglie n'accorda que cette petite suspension. Il fut doux et héroïque. Qui donc l'a accusé de timidité ? Voilà le misérable journaliste encore libre après ces deux petits mois de suspension, qui ne laisserait pas de lui coûter bon. Mais attendez, il y a encore un bureau, celui de M. Decazes, ministre des relations extérieures. Il s'était rencontré un certain Sarrano, en ce moment-là roi d'Espagne, qui avait demandé à M. Decazes qu'il présentât diplomatiquement... Tout de suite, caballero ! C'est en dehors de mes attributions, mais je prouverai que je vous aime.— Et c'est ainsi que la France fut préservée du courroux de l'Espagne, aux dépens du pauvre journaliste. Cela encore lui coûta bon.

Je ne parle pas des petites amendes politico-civiles encourues par-ci par-là. Vingt-cinq francs, cinquante francs, cinq mille francs et les frais, c'est pour rien. Quiconque veut faire condamner ce journaliste ou ce journal ne manquera guère son coup, et le ministère public en eut au moins pour son éloquence. On alloua une fois deux cents francs de réparation à la considération contaminée du 363 Guyot-Montpayroux. Enfin le journaliste en question vit encore. D'autres ont péri. J'avoue qu'ils l'avaient mérité.

Mais M. Saint-Genest trouvera son sort trop aimable d'être tombé sous la main de M. le général Berthaut. Songez donc : un mois d'arrêts de rigueur, près de ses pantouffles, sans frais, sans avocats, sans ministère public ! Que d'autres vont trouver que le brevet d'officier de la réserve est un brevet d'impunité !

Je note que le journaliste cinglé par la cour d'assises, suspendu par les ministres, pendu des mains de l'empereur, taquiné pour cause de Prusse, de Sarrano ou de Montpayroux, dans toutes ces rencontres n'a pas cessé de passer par les verges des autres journalistes ; ce qui peut avoir encore son amertume. Tous l'ont plus ou moins vilipendé, et le public a applaudi. Tant ce sont des espèces dignes et amoureuses de la liberté. Il faut dire aussi que l'ancien pendu était jésuite.

Pour conclure, ce ne serait pas un si grand malheur que les journalistes dussent avoir l'âge de la raison ; et je dis que ne l'ayant pas et manquant ordinairement de tout autre moyen d'avoir raison, ils doivent des actions de grâce au général Berthaut qui a trouvé le secret de les mûrir tout doucement par l'excellence de son procédé. Faisent-ils tous de la réserve, pour pouvoir aller tous à la salle de police afin d'y gagner la pratique de la discipline, l'habitude du respect et peut-être à force de réflexion et d'étude l'art de vaincre la nature, de penser en hommes et même de ne plus tant sentir le chou !

Mais ce serait si beau que je crois rêver.

LOUIS VEUILLON.

La question Saint-Genest.

Un vieux soldat sait souffrir et se taire Sans murmurer (bis).

Cette vérité trouvée il y a longtemps, et mise en vers par le poète national Scribe, est fautive comme une foule d'axiomes du

même inventeur et qui ont eu le même succès. M. Saint-Genest, manière de vieux soldat (soldat de papier, c'est vrai), prétend bien qu'il ne souffre pas, qu'il ne murmure pas, mais il ne se tait pas. A son entrée aux arrêts, il comptait se maintenir héroïque et stoïque, comme il se flatte de l'avoir toujours été. Il en a même averti le public. Mais dès le lendemain, pas plus tard, il a été saisi d'un effroyable accès de *militaire*. Il souffre, il ne se tait pas, il murmure. Hélas ! nous nous y attendions. Dans ce temps, on joue le caractère, mais on n'en a pas. Les murmures et les gémissements, quelquefois un peu furieux, de M. Saint-Genest se répandent sur deux colonnes. C'est l'ampleur du chou ; la verdure en est éclatante, l'odeur n'y manque pas. Il se compare à l'Orénoque, que M. de Broglie détacha du rivage où il gardait le Pape.

Ainsi, M. le général Berthaut a détaché M. Saint-Genest du camp où, depuis des années, son courage et sa fidélité, devenus trop célèbres, gardaient le ministre de la guerre et l'armée. Que va-t-il leur arriver ? Car non-seulement Saint-Genest ne les garde plus, mais peut-être va-t-il passer à l'opposition. Encore, le ministre a voulu son sort ; mais l'innocente armée, qui voit couffer injustement son véritable chef d'esprit, l'armée n'en vaudra-t-elle pas au général Berthaut d'avoir forcé l'utile, l'inoffensif, le courageux, l'intrépide, le dévoué, l'inébranlable lieutenant Saint-Genest à devenir l'ardent et sombre général Coriolan ? Pendant deux colonnes il fait toutes ces considérations, les unes plausibles, les autres folles, et toutes dans un délire d'amertume et de douleur qui sent complètement et toujours le chou. Il se compare à tous les hommes illustres du passé, du présent et de l'avenir, sur qui se sont exercées la folie, l'ingratitude et l'injustice des hommes. On voit un particulier qui se rend ce qui lui est dû et ce qu'on ne lui rend pas. Plus que toute chose on voit le chou qui s'est dit : " On me désire, on m'attend ; je ne peux pas laisser mettre Saint-Genest aux arrêts. "

Le plus curieux c'est que, au milieu de tout cela, l'idéal de Scribe le taquine :

Un vieux soldat sait souffrir et se taire.

Il se dit : " Je souffre, c'est bien ; mais je murmure ! Ce n'est pas Régulus... je veux dire régulier... Peut-être que régulier vient de Régulus. Rome eut tort de permettre à Régulus de retourner à Carthage ; il aurait dû être embroché dans un tonneau garni intérieurement de pointes d'acier, supplice moins affreux que nos arrêts. Néanmoins ce n'était pas à Régulus qu'il convenait de plaindre Régulus. "

Ce grand souvenir d'importance. Pour se justifier de souffrir et de ne pas se taire, il entre dans des distinctions trop subtiles à analyser lorsqu'on a mal à la tête et qu'on ne veut pas donner son mal de tête au lecteur. Il explique comment il n'est pas un seul réserviste, mais trois hommes enfermés dans le même réserviste, et qu'un de ces trois hommes au moins a le droit et le devoir de murmurer.

En effet, il est Bucheron, il est Saint-Genest. Il est Bucheron dit Saint-Genest. Or lequel de ces trois est réserviste et serf du ministre de la guerre ? C'est Bucheron évidemment. Le seul Bucheron a jadis porté la giberne.

Mais Bucheron n'a pas écrit contre le ministre de la guerre, il a écrit contre le crime de Saint-Genest. Saint-Genest est coupable mais n'en est pas réserviste, il n'est que journaliste. Bucheron dit Saint-Genest n'existe ni comme journaliste, ni comme réserviste, c'est un être de raison, une pure idéalité. Connais pas ! Je ne réponds qu'au nom de Bucheron tout court.

On divine les maux, les si, les car, plusieurs journaux ne s'en font pas faute, et la question Saint-Genest s'embrouille de plus en plus. De toutes les questions du temps c'est la plus indéchiffrable. Il y a peut-être un délit, mais plus de délinquant. Que le ministre de la guerre s'en tire comme il pourra. Il paraît lui-même se reconnaître embrouillé. Cependant Bucheron dit Saint-Genest ou Saint-Genest dit Bucheron, se plaint magnifiquement et devient le glorieux patron de tous les réservistes journalistes. La *militaire* triomphe.

Nous croyons qu'on n'en so tira pas, à moins de déclarer que les militaires ne peuvent pas être journalistes ou que les journalistes ne peuvent pas être militaires, ou qu'il n'y a rien à changer dans ce qui existe et que tout le monde doit attendre, en ne laissant rien.

C'est la souveraineté de la *militaire*, mauvaise à elle-même et à tout le monde. En cela, ce qui se passe est bien conforme aux temps.

Hier, en décrivant les avantages du procédé Berthaut, nous pensions rêver ; nous avons rêvé. Décidément l'époque aime inguérissablement le chou et l'absurde.

LOUIS VEUILLON

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 27 SEPTEMBRE 1877.

M. Thiers.

Nos lecteurs parcourront sans doute avec plaisir l'article suivant de Louis Veillot : c'est un de ces écrits que l'histoire enrégiste comme des jugements.

M. Thiers est mort sans façon, avec une grande simplicité, mangeant des haricots, comme s'il eût écrit un chapitre de son Histoire de la Révolution. Il a laissé les autres affaires qu'il croyait avoir pour cette haute-là. Des affaires graves cependant : il devait régler avec M. Gambetta le sort de la France. Dieu l'appelant tout de suite, tout de suite il est parti. Que Gambetta attende, se dérange et s'arrange comme il voudra. Il paraît toujours qu'on ne fait pas attendre Dieu. L'occasion veut que nous fassions remarquer ici comme l'homme est toujours obéissant à la mort, comme il est clair que l'heure opportune est toujours celle de Dieu, et comme il est prudent à l'homme de faire sans délai tout ce qu'il sait bien qu'il lui est indispensable de faire envers Dieu, envers le prochain, envers lui-même. Or, ce qui est absolument indispensable, c'est de demander pardon à Dieu et aux hommes et de se tenir consciencieusement et absolument prêt. Tout homme peut faire tout cela, puisque cela peut se faire à la rigueur par un acte intérieur de bonne volonté, plus rapide même que la mort subite. Nous aimons à croire que M. Thiers a fait tout cela, encore que personne n'en ait rien vu.

Ilen avait besoin ; il en a eu le temps. Dieu tient compte de ce dernier acte de bon propos plus rapide que l'éclair. Il rassemble et ramasse toutes les autres bonnes choses qui ont pu éclater dans la vie, toutes les bonnes œuvres, tous les bons regrets, tous les bons desirs, toutes les excuses inaperçues et inconnues des vivants, tous les soupirs de l'âme naturellement chrétienne : rien n'est perdu, tout est mis dans la balance que tient la miséricorde. Dieu met encore dans cette balance les prières des amis, la reconnaissance des pauvres, les gémissements et les pardons obstinés de l'Eglise, l'espérance audacieuse de tous ceux qui espèrent et qui, parce que leur espérance ne s'est pas découragée, ne seront pas frustrés. Voilà ce qu'il faut croire encore quand la mort est venue. C'est ce que l'Eglise chantait hier sur le cercueil du vieux politique, de l'ancien ministre, du journaliste, de l'académicien. Les hommes ont leurs pensées, mais Dieu est le juge. Tremblez, prenez garde, espérez.

C'est grand dommage, c'est le mal du temps que les hommes politiques se servent si peu du livre de messe. Ils y perdent beaucoup de lumières qui leur porteraient beaucoup de raison qu'ils n'ont pas, leur éviteraient beaucoup de sottises qu'ils font et qu'ils refont sans cesse, et leur laisseraient en même temps beaucoup de consolation et d'espérance dont ils restent désastreusement privés. Autant la mort de M. Thiers a été facile et douce, autant son enterrement a été laborieux et menaçant. C'est Dieu qui termine la vie, mais c'est l'homme qui enterre, et parfois on la vu, cela ne va pas tout seul. M. Jules Favre avait mis des bâtons dans les roues du char funèbre. Le hideux Jules Favre ! Il voulait que le pauvre mort, qui s'en allait le crucifix sur la poitrine, perpétrât sa dernière révolution, comme si durant quatre-vingt années il n'avait pas fait assez de sottises ! Quelque temps avant sa mort Thiers avait dit à un Archevêque :

« Soyez tranquille, Monseigneur : à mon enterrement tout se passera bien ; il y aura de l'eau bénite sur mon cercueil. » Il l'avait dit par deux fois. Cela valait ce que cela valait. Son illustre interlocuteur, lui demandant plus, « Mais enfin il y avait de l'eau bénite. Les hideux Jules Favre semblait vouloir qu'il y eût du sang. On avait peur. Là se trouvaient quelques centaines de milliers d'hommes à qui tous les journaux séditieux avaient bien recommandé d'être sages. Heureusement le ciel a versé une pluie abondante, une pluie anti-séditieuse qui n'a pas médiocrement facilité la tranquillité de l'incident. Un jour de grand embarras M. Thiers, ministre, eut besoin de la pluie. Il la fit tomber, non du ciel, mais des pompes du maréchal Loban. Elle humilia le peuple et fit grand bien au gouvernement. La pluie d'hier a dissous les forces de M. Jules Favre. La croûte s'est tournée contre la république : elle a submergé son avenir jusqu'à demain. Avec la robe de César elle a enterré ses héritiers. Tous ces messieurs étant plus ou moins octogénaires et décrépits, on peut conjecturer que c'est leur dernière ostension. Alors tout un monde aurait fait son dernier pas dans la boue. Dieu le veuille ! Ce serait justice et miséricorde. Maintenant

Tout est fini, la route se dissipe. A son cercueil un peuple a dit adieu. Ainsi chantait Béranger au convoi de Manuel, son ami. La voix creuse et fausse de Béranger manquera aux funérailles de Thiers, qui aimait cette littérature. Tout est mort, Manuel, Béranger, Thiers. Souhaitons qu'avec eux soit enterrée leur langue blafarde et leur politique. Hélas ! elles ont mené l'enterrer la France. Elles l'ont au moins faussée, désorganisée et abêtie.

Se regardant leurs maximes de mort ils voulaient aussi abêtir la mort ! ils ont détruit autant qu'ils ont pu le plus beau peuple chrétien du monde, la plus merveilleuse

se unité de pensée, de foi, de courage et d'intelligence qui fut sur la terre. Mais ils n'ont pas vaincu Jésus-Christ et nous pouvons renaître. Ils ont combattu cent ans et ils sont morts à la messe mortuaire de Thiers. Vicisti Galilee !

Ce qu'il nous faut maintenant c'est le joueur de flûte du Forum, cet homme qui, par l'harmonie de ses accords, tempérait les emportements des orateurs et de la foule. Où est-il ? Rome antique l'a rêvé longtemps et ne l'a véritablement connu que lorsqu'elle était déjà morte par l'effet des dissensions civiles que fomentaient sans cesse ses orateurs, ses tribuns et ses princes, en promettant toujours de les calmer. Dans les catacombes, sur les tombeaux des chrétiens morts en l'invokant, on trouve l'image de l'Orphée divin qui seul a pu mettre la paix entre les hommes : Christus musicus !

LOUIS VEILLOT.

INFORMATIONS.

La Législature d'Ontario doit se réunir le 28 Décembre prochain.

Le procès provoqué par la mort de Hackett, tué à Montréal le jour de la fête des orangistes, vient de se terminer par l'acquiescement de Sheehan accusé d'avoir commis ce meurtre et libéré par le Grand Jury.

Gambetta va finir par aller en prison. Le tribunal supérieur, auquel il avait appelé de la sentence du préfet de la Seine, a confirmé le premier jugement, tant pour l'amende que pour la prison.

Les élections françaises sont définitivement fixées au 28 Octobre prochain.

Le steamer Polynesian, en laissant les quais de Montréal mardi matin, a brisé l'avant du vapeur Protecteur ; ce dernier a sombré immédiatement. Le cargaison, composée de grains est perdue. Les pertes sont estimées à \$15,000.

Le Sarmatian vient d'accomplir une des plus rapides traversées que l'on ait encore enregistrées.

Parti de Liverpool jeudi, le 13 septembre il a passé à la Pointe-au-Père plusieurs heures plus tôt qu'aucun autre steamer jusqu'ici, c'est-à-dire à 5 45 hier après-midi. Il est arrivé samedi matin vers neuf heures dans le port de Québec. Le Sarmatian avait 93 passagers de cabine et 110 d'entrepont.

Le Progrès de Sherbrooke est entré vendredi dans sa quatrième année d'existence. Nous profitons de cette occasion pour offrir à notre confrère nos meilleurs souhaits de prospérité.

Le Courrier du Canada dit qu'il est rumour que M. Crice Têtu est nommé commissaire du Havre de Québec en remplacement de l'Hon. M. Chaveau, et qu'il sera probablement choisi comme président de la commission.

On lit dans le Pionnier :

On pense que le chemin de fer entre Waterloo et Magog sera ouvert au trafic au commencement du mois prochain.

Les travaux sur cette ligne entre Magog et Sherbrooke vont être continués et poussés avec vigueur.

On parle de la nomination de M. N. Hamel de Québec à la place vacante du Recorder.

Il paraît que l'Hon. Cauchon n'a pas encore reçu sa nomination de Lieutenant-Gouverneur. Dans le cas où il serait nommé on parle du Dir. Rinfret comme candidat.

Urbain Jean Leverrier, le fameux astronome est mort.

Urbain-Jean-Joseph Le Verrier naquit à Saint Lô, Manche, le 11 mars 1811 ; il était par conséquent dans sa soixante septième année.

Porté dès sa jeunesse aux recherches scientifiques, il publia en 1837 un mémoire remarquable sur la chimie. Mais il se livra de préférence aux études mathématiques et astronomiques. De 1839 à 1843, il soumit à l'Académie des sciences plusieurs mémoires sur l'astronomie. Ces travaux lui ouvrirent les portes de l'Académie et il fut élu, dans la section d'astronomie, le 19 janvier 1846 en remplacement du comte Cassini. La même année il découvrit, non par hasard, mais à force de calculs, la planète Neptune.

Cette découverte valut à son auteur les félicitations du monde entier et une chaire d'astronomie à l'Université.

M. Le Verrier s'était occupé de politique. Il fut élu député de la Manche en 1849 et après le coup d'Etat de Napoléon III il fut nommé membre du Sénat et plus tard, inspecteur général de l'enseignement supérieur. En cette qualité et en celle de directeur de l'Observatoire il opéra plusieurs réformes utiles dans l'enseignement des sciences exactes. En 1863, Le Verrier fut créé grand officier de la Légion d'honneur.

Une rumour venant d'Angleterre dit que le Marquis de Lorne, gendre de la Reine Victoria, succédera probablement à Lord Dufferin comme gouverneur général de la Puissance du Canada.

Depuis que les grèves du mois de juillet ont mis en pleine lumière les souffrances de la classe laborieuse aux Etats Unis, on cherche dans divers projets de colonisation les moyens d'arracher à la misère les ouvriers sans travail. Il se forme dans plusieurs villes et notamment à Baltimore, à Philadelphie et à St. Louis, des associa-

tions qui ont pour objet d'établir dans l'Ouest un certain nombre de familles.

Le Mail de Toronto dit que M. Wilfrid Laurier succédera à l'hon. M. Cauchon. Le même journal annonce aussi que l'hon. M. Scott doit résigner son portefeuille qui sera offert au Député-Receiver général Harrington, que l'hon. M. Laflamme succédera à l'hon. M. Taschereau comme juge de la cour suprême ; que M. Delorme succédera à l'hon. M. Laflamme. Il est aussi rumour à Toronto que l'hon. M. Blake pour raison de santé, se retirera du cabinet et fera ses efforts pour se faire remplacer par M. Mowat.

On nous informe que M. Gordon Brown du Globe, M. G. Drolet et M. Keefe, vont être nommés par le gouvernement canadien commissaires de l'Exposition Universelle à Paris.

—A l'exposition provinciale, Mlle Anna Côté de la Pointe du Lac, a exposé un tapis formé avec 100,000 morceaux de cuir de diverses couleurs cousus ensemble. Le tapis a 13 pieds carrés et est le résultat de 18 mois de travail. Mlle Côté a obtenu un premier prix pour cet ouvrage de patience.

J. de Québec.

Voici une analyse du testament de M. Thiers tel que publié dans l'Assemblée nationale.

« M. Thiers déclare qu'il est né catholique romain et qu'il désire mourir en catholique. « Il rend hommage à l'affection de madame Thiers et en témoignage de reconnaissance, il l'installe sa légataire universelle. Il lègue sa bibliothèque à l'Etat « ainsi que tous ses objets d'arts. « Il lègue 2,400 francs de rente à son domestique Louis pour le récompenser de sa fidélité, et 10,000 francs de rente à partager entre ses secrétaires. « Le reste de la fortune valant environ 14 millions de francs, tant en argent qu'en propriétés, retourne à madame Thiers. »

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Paris, 24.—Le Bien Public a été supprimé de nouveau pour avoir publié les débats du procès de Gambetta.

On dit que M. Grevy va briguer le suffrage du 9ème arrondissement de Paris qui a été représenté autrefois par M. Thiers. Le ministre de la justice a donné ordre de lire avec attention les adresses aux électeurs afin de prévenir des insultes au Président ou des menaces de violence.

Paris, 24.—Les journaux d'aujourd'hui contiennent le manifeste de M. Thiers. Il est adressé aux électeurs du 9ème arrondissement. Il justifie les actes de la dernière chambre des députés et fait l'éloge de la sagesse et la modération dont ses membres ont fait preuve. Il explique sa préférence pour un gouvernement républicain, prétendant la monarchie impossible. Il dit que la situation actuelle est intolérable, le pays possédant une constitution et une administration républicaine. Il proteste fortement contre la crise du 26 mai, proclame la souveraineté de la nation et déclare que tout effort tenté pour résister à son pouvoir est une usurpation. Il demande la liberté électorale en même temps celle de la presse. A la fin du document M. Thiers résume ainsi ses principes : souveraineté de la constitution, loi, liberté et paix.

GUERRE D'ORIENT.

Londres, 23.—L'Europe est indignée de la condition pitoyable des chrétiens au Sud des Balkans. La dépêche d'Ahmed Vefik Pacha à Andrinople, n'a pas eu pour effet d'arrêter les exécutions.

On rapporte qu'Osman Pacha a attaqué sans succès les redoutes de Grivica. Il a été repoussé après avoir essayé des pertes considérables.

Gourni Student, 23.—Les Turcs ont renouvelé vendredi le bombardement de la passe de Shipka. Dans l'après-midi ils ont attaqué les flancs droit et gauche et le centre de l'armée russe, mais ils ont été repoussés sur tous les points.

Paris, 23.—Un décret officiel publié dans le Moniteur dit que les élections auront lieu le 14 octobre. Il y aura une session extraordinaires des chambres le 7 novembre.

Constantinople 24.—On dit que l'ambassadeur Autrichien a informé le Sultan que l'Autriche ferait probablement des démarches pour rétablir la paix et la prié de ménager l'amour-propre de la Russie où que l'Allemagne ne serait pas indifférente à l'humiliation de la Russie.

Vienne, 24.—Ving mille hommes ont rejoint Osman Pacha avec une quantité de munitions. Le rapport de la rencontre qui a eu lieu jeudi et vendredi près de Bjela est beaucoup exagéré par les Turcs.

Londres, 24.—Il paraît maintenant qu'au lieu d'avoir remporté une victoire sur les Russes vendredi, Mehemet Ali a subi une défaite, mais les Russes n'attachent pas beaucoup d'importance à cet engagement. Leur bulletin officiel contient seulement ce qui suit : « A la fin de l'engagement nous sommes restés maîtres de toutes nos positions ; on croit que l'attaque va être renouvelée. »

Le bulletin russe et le bulletin turc ne parlent pas du chiffre des pertes.

Le correspondant du Daily News qui accompagne l'armée corrobore ce rapport, mais il accorde plus d'avantages aux Turcs que le correspondant du Daily Telegraph qui a dit que les Turcs avaient échoué dans cinq ou six attaques et qu'ils avaient enduré de grandes pertes. L'armée de Mehemet Ali et l'armée du Czarovitch occupent les hauteurs de chaque côté de Loc. Un correspondant qui a visité l'armée rus-

se la semaine dernière en fait de grands éloges. Un bateau à vapeur fait le service entre Pyrgos et Parapan pour y rétablir les communications que la destruction du pont avait interrompues ; on voit que les Russes regagnent du terrain. On mande de Raguse que l'armée du Monténégro a cerné Gotscho.

Astorg, 24.—Le Défilé de Dugas est entièrement abandonné par les Turcs ; les Russes se sont emparés d'un canon et fait 150 prisonniers. Le prince de Monténégro et son état-major sont arrivés à Nicics.

Londres, 24.—Une dépêche officielle de Gorney Student annonce que les Turcs ont été défaits le 21 à Tzarcovna et ont retiré le 22. Les pertes des Russes ont été de 420 hommes et celles des Turcs de 1,000.

Londres, 24.—Chefvet Pacha télégraphique en date de dimanche que la division d'Hipsi Pacha a pénétré dans Plevna avec des convois de provision. Les communications télégraphiques sont rétablies.

Correspondance.

Ste. Opportune, 25 Septembre 1877.

Ma toute chérie,

Comme tu le sais peut-être, je suis encore à Ste. Opportune et désolée de ne pas avoir de vos nouvelles plus souvent. On vous attend toujours toi et Oswald. Nous avons tant de choses à vous dire et de curiosités à vous montrer !

J'ai fait la connaissance dernièrement d'un jeune vieux garçon tout à fait bien et..... Voyons ! je n'ai pas le temps d'achever que tu m'accables de questions.—Est-il riche ou pauvre ? jeune ou vieux ? la couleur de ses cheveux s'il en a encore ? Est-il galant, bien mis ? Ses faux cols sont-ils droits ou rabattus ? en papier ou en toile ?... et patati patata !!

Attends un peu, je commence. D'abord son âge ? Il peut avoir 50 ans quoiqu'il n'en accuse guère que 60.— Son crâne est dégarni ce qui me dispense de te dire la couleur de ses cheveux.— Ses yeux sont bleus.— Ses cols, ils les porte ra..... au fait à quoi bons tous ces détails ?— Viens ici tu pourras satisfaire ta curiosité plus à ton aise.

J'ajouterai seulement qu'il est la coqueluche de tout Ste. Opportune—Jusqu'à la grande ..... tu ne me croiras pas—jusqu'à la grande Catherine Godlaron qui est devenue folle de lui.

Ce sera un couple bien heureux, à moins que ça tourne mal—ce que je ne pense pas. Lundi soir il m'a fait conduire au concert. C'est le nom que l'on donne à cette soirée de bonfonneries.

Ah chère amie, comme tu aurais ri. Moi je m'en tiens encore les côtes. Je me suis amusée comme une vraie folle et le public aussi. C'étaient des bravos, des trépignements, du délire presque. Ils sont si drôles aussi ces nègres ! Le programme était du reste très varié : des tours de forces, puis le tour des farces et puis encore des tours de force et puis des farces, des farces à n'en plus finir.

Pendant que je m'amusais si bien, j'ai eu une pensée pour vous et pour les Québécois. Je ne puis m'empêcher de vous plaindre avec votre grande musique, votre belle musique !!

Tiens ne me parle plus de ces choses ennuyeuses. On n'en veut plus par ici. « Par derrière chez nous ».... « Quant la boîteuse s'en va-t-on bois » et puis dans le genre romantique, « Isabeau s'y promène ». Ah par exemple voilà qui est bien accueilli à Ste. Opportune. Tout le monde peut goûter cela. Foin de ces connaissances qui prétendent qu'on musique les noirs ne valent jamais les blancs.

Je reviens à mes nègres. Contre moi attente ils étaient tous blancs. On m'a dit depuis que venant de Kentucky il n'en pouvait être autrement. Il leur reste peut être encore un peu de noir, c'est la faute des Québécois qui ont méchamment noirci leur réputation. Si les spectateurs ont été contents des acteurs, ceux-ci ont dû l'être également de ceux-là. Les uns ont fait rire les autres et en ont ri à leur tour. Jamais entente ne fut plus parfaite entre la scène et la salle.

Ils sont partis, c'est fâcheux ; mais ils reviendront, je l'espère. Cette fois-ci ce sera un concert de peignes qu'ils nous donneront..... Quelle belle occasion de dépouiller le vieil homme, d'étouffer les vieux préjugés contre la musique populaire.

Le termine. N'oublie pas de m'envoyer les écrits de M. Barbaro intitulés : « Voyage à la lune. » Ce ne doit pas être épuisé ! Viens me voir au plus tôt. Je t'embrasse.

Ta Cénobie affectueuse. P. S. J'allais cacheter quand on m'apprend qu'il vient de passer un convoi de chars..... dans offerts au rédacteur de l'Union de St. Hyacinthe par les entrepreneurs du chemin de fer Q. M. O. et O.

En voilà un qui va faire joyeuse vie au moins d'ici à cet hiver. P. P. S. Tu as vu l'autre jour à la lueur d'un éclair cette femme qui allait à la post..... écrite ; eh bien on l'a vu dernièrement ! Elle revenait de la mal contente.

P. P. S. Une idée ! Si tu connais quelqu'un à Trois-Rivières amateur de ces farces grotesques qu'on nous a servies l'autre soir, donne-lui le procédé suivant : C'est un succédané à une troupe de nègres quand on en a pas. Le voici : un de vous se noircit—choisissez X... de préférence—puis se place devant un miroir en déclamant avec les gestes voulus un article de l'Union de St. Hyacinthe. Il aura le plaisir de se voir et les spectateurs auront celui de le voir double tandis qu'avant..... chut !

Voilà le secret de bien se divertir : le résumé de la soirée de lundi.

NOUVELLES LOCALES.

Les fièvres typhoïdes ont fait leur apparition en plusieurs endroits du District ; jusqu'à présent il n'y a eu que quelques rares cas en cette ville.

Mardi soir nous avons eu un violent orage accompagné d'éclairs et de tonnerres, comme dans les grandes chaleurs du mois de juillet ; il a même tombé un peu de grêle au commencement de l'orage.

Mardi il y a eu des courses fort intéressantes à la Banlieue sur le parc de Mr Louis Bergeron ; beaucoup d'amateurs y assistaient ainsi qu'un nombreux public.

Les scieries de MM. Baptist & Cie ont repris leurs opérations pour quelques jours, au grand contentement de la classe ouvrière.

Affaires Judiciaires.

C'est Son Honneur le Juge Casault qui a tenu le terme de la Cour Criminelle en cette ville. Il n'y avait qu'un petit nombre d'affaires sur le rôle.

Le savant Juge dans sa charge aux grands jurés, a dit qu'il était heureux de voir un district aussi considérable que le nôtre offrir si peu d'offenses à la considération du tribunal. Les travaux du chemin de fer a-t-il ajouté ont dû attirer au milieu de vous une population étrangère nombreuse et il m'est agréable de constater que la moralité publique n'en a pas souffert. Un seul cas de félonie, d'après les informations que je possède vous sera soumis et les autres offenses peu nombreuses, n'ont aucun caractère bien grave.

Le serment que vous venez de prêter, si vous l'avez bien compris, renferme tous les devoirs que vous avez à remplir. Il serait inutile de vous rappeler que vous ne devez apporter dans vos délibérations aucun sentiment de haine ni de malveillance contre les accusés, votre conscience vous le dit suffisamment. Vous vous souviendrez que vous devez être douze d'accord pour rapporter un true bill ou no bill contre les accusés et que vous devez garder le secret de vos délibérations.

Immédiatement après l'adresse du savant Juge les jurés se sont retirés dans leur chambre pour délibérer et la Cour a été alors saisie d'un appel d'une conviction sommaire prononcée par le Magistrat de district, dans une cause entre J.-Bte. Pothier et O. Panneton et al.

Le huissier Panneton en compagnie d'un homme de police avait été arrêté sur accusation de violation de propriété, pour avoir été sur la propriété du Demandeur dans le but d'y pratiquer une saisie. La poursuite alléguait qu'offense avait été commise contre la forme du statut concernant l'incorporation de la cité des Trois-Rivières.

Les Défendeurs avaient été condamnés par le Magistrat de district à une pénalité d'une piastre et aux frais, et c'était de ce jugement dont il y avait appel.

Lors de l'argument, il a été prétendu que l'appel existait en vertu du Statut fédéral 32 et 33 Vict. concernant les devoirs des Juges de Paix, hors des sessions, et des amendements à ce statut en vertu de la 33ème Victoria.

La défense plaidait insuffisance du cautionnement et niait le droit d'appel parce que la preuve n'avait pas été écrite.

La cause a été finalement plaidée d'un côté par M.M. Boudreault et McDougall et de l'autre par M. Arthur Tarcotte.

Le savant juge a rejeté l'appel en motivant longuement sa décision.

Le droit d'appel des convictions sommaires rendues par les Juges de Paix hors des sessions, a dit la Cour, a été établi par le 32 et 33 Victoria du parlement fédéral, dans tous les cas où la conviction est pour une somme d'au-dessus de dix piastres.

Le législateur n'a évidemment pu conférer ce droit qu'à l'égard des convictions basées sur les Statuts fédéraux, car autrement il y aurait eu empiètement sur les droits du parlement local qui en décrétant des pénalités doit rester maître de définir quels tribunaux seront compétents pour les appliquer, et s'il y aura ou non droit d'appel des décisions de ces tribunaux.

Subséquentement au statut ci-dessus, il en a été passé un autre par le parlement fédéral étendant le droit d'appel à toutes les convictions sommaires, mais ce statut est sans applications au cas actuel.

Dans cette cause, il faut dire que le droit d'appel, d'abord refusé par le statut de Québec, a été accordé subséquemment, conformément au statut fédéral 32 et 33 Vict. dans les cas de convictions rendus par les magistrats de district pour des montants au-dessus de dix piastres.

Le Statut fédéral à la vérité, a été ensuite amendé, accordant l'appel dans tous les cas ; mais on ne peut pas appliquer cet amendement aux appels créés en vertu du statut de Québec, pas plus qu'on peut appliquer les lois criminelles anglaises, amener depuis la conquête par le parlement anglais.

L'appel a en conséquence été renvoyé. Le premier procès criminel dont la Cour a été saisie fut celui d'un nommé Carufel de St. Barnabé, accusé d'avoir mis le feu à sa maison pendant que sa femme et ses enfants l'habitaient.

M. P. A. Boudreault était au banc de la défense.

L'incident dans cette cause a été cassé, parce qu'il n'était pas allégué que l'accusé en détruisant ainsi son habitation avait causé du préjudice à autrui.

Un second incident a été pris contre l'accusé pour la même offense alléguant cette fois qu'il avait causé du préjudice à son épouse.

Il a été prouvé qu'en effet le défendeur avait mis le feu à sa maison disant qu'il voulait empêcher sa femme d'hériter de son bien.

La défense a objecté qu'il n'était pas prouvé que la propriété brûlée faisait partie de la communauté, et que d'ailleurs le mari est le maître souverain des biens de la communauté.

FAITS DIVERS.

Samedi matin, vers deux heures, le détective Skeffington et le constable Matthews ont arrêté un nommé William Arthur Delafield qui a les allures d'un vrai gentilhomme, sous accusation d'avoir tenté de frauder la douane du Canada.

Delafield dit qu'il est un marchand en diamants, de Londres. Il a donné toutes les informations sur ses intentions et la place où il se proposait d'aller.

La douane a les diamants en sa possession en attendant que les droits soient payés.

M. Delafield s'est assuré les services de M. R. Allyn, C. R. pour prendre ses intérêts.

Dans une lettre qu'il publie dans le Télégraphe samedi soir, il donne des explications sur ses intentions; il prétend qu'il n'avait pas l'intention de chercher à frauder la douane, mais qu'on ne lui a pas donné le temps d'arriver à Québec pour y faire ses affaires.

Trouville. — M. Jos. St. Jacques, notre bûcheron bien connu, vient de faire une trouvaille assez curieuse au fond de la rivière Richelieu.

L'obusier lui-même est en alliage (cuivre et airain) si l'on en juge par la sonorité particulière qu'il a lorsqu'on le frappe avec un corps dur.

L'obusier lui-même est en alliage (cuivre et airain) si l'on en juge par la sonorité particulière qu'il a lorsqu'on le frappe avec un corps dur.

Gazette de Sorel.

A lire attentivement.

Samuel Ashbone, Sophiasburg dit: J'étais affecté de Dyspepsie depuis quatre ans et la maladie avait atteint les poulmons. J'essayai le Shoshone Remedy.

M. McKay, Truro. N. S. dit qu'il souffrait beaucoup du foie, mes qu'ayant pris le remède Shoshone, il devint mieux qu'il n'avait jamais été.

avoir pris quelques bouteilles de Shoshone il fut parfaitement rétabli.

Prix: Remède, \$1,00 Pilules, \$0,24. EN VENTE CHEZ L. A. HOERNER, Trois-Rivières, 27 Novembre 1876.

Lunettes de Lazarus, Morris & Co, chez Whiteford.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIERES. COUR DE CIRCUIT

Pour le District des Trois-Rivières, EN VACANCE.

Le vingt-unième jour de Septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

No. 558. François-Xavier Bourbon, Cultivateur de la paroisse de la Visitation de Champlain.

Demandeur Joseph Cartier, navigateur, de la paroisse Yamaska, Défendeur

Et Maxime Beaupré, commerçant de la paroisse de St. Michel d'Yamaska, dans le District de Richelieu, Tiers-Saisi.

Sur motion de Louis Philippe Guillet Ecuyer, Avocat et Procureur du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Joseph Salvas, un des Huissiers jurés dans le District de Richelieu de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos du Bref de Saisie arrêté sur jugement émané en cette cause, et par l'affidavit produit que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Richelieu et qu'il est absent de la Province de Québec, il est ordonné que le dit Défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans le The Lumberman tous deux publiés en la Cité des Trois-Rivières, de comparaître en cette cause et de répondre au dit bref de Saisie arrêté sur jugement en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre au dit bref de saisie arrêté sur jugement dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Député, G. C. C. District des Trois-Rivières.

AVIS. Je ne serai responsable d'aucune dette contractée par qui ce soit, en mon nom, sans un ordre écrit et signé par moi. P. O. DESILETS, Trois-Rivières, 22 Sept. 1877.

AVIS. APPLICATION sera faite au Parlement de la Province de Québec à la prochaine session pour faire définir et régler les limites des Paroisses et municipalités de Ste. Brigitte des Saules, Ste. Perpetue, Ste. Monique, St. Léonard, Ste. Eulalie, St. Césaire, dans les comtés de Drummond, Arthabaska et Nicolet. Comté de Nicolet le 19 Septembre 1877.

NOTICE. Application will be made to the Parliament of the Province of Quebec, at its next session, in order to have definitely fixed and established, the boundaries of the parishes and municipalities of Ste. Brigitte des Saules, Ste. Perpetue, Ste. Monique, St. Léonard, Ste. Eulalie, St. Césaire, situated in the counties of Drummond, Arthabaska and Nicolet. County of Nicolet, this 19 September 1877.

Lunettes de caillou du Brésil, chez Whiteford.

AVIS. ON a besoin à ce bureau de deux apprentis pouvant donner de bonnes recommandations. Trois-Rivières, 20 Septembre 1877.

PERDUE. Une clef Plate, (Flat Pass Key), a été perdue samedi dernier, après midi, entre la rue St. René et la Rue St. Paul en cette ville. Une récompense généreuse sera donnée à celui qui la remettra au propriétaire soussigné. L.S. BERGERON, Trois-Rivières, 20 Septembre 1877.

AVIS PUBLIC. LOUIS BERGERON, voulant fonder son STOCK, est décidé de faire de grands sacrifices sur la vente de ses meubles, en conséquence il informe ses nombreux pratiques et le public en général qu'il pourra se procurer à son établissement, No. 48, Rue du Plateau, des meubles élégants et du dernier goût, va qu'il a en mains un assortiment considérable et varié dans ce genre, le tout à des prix réduits.

Les Messieurs du Clergé, ses pratiques et le public en général sont respectueusement invités de faire une visite à son établissement.

PERDU. IL a été perdu entre la paroisse de St. Maurice et le passage chez Pagé, un porte-manteau en tapis de Bruxelles contenant divers linges marqués au nom de Pierre Prince.

Les personnes qui le trouveront voudront bien le remettre au Rvd. M. Prince curé de la paroisse St. Maurice ou au bureau du Journal. Trois-Rivières 6 Août 1877.

A VENDRE. Une nouvelle Machine connue sous le nom de "Elevator Knowlton"

Cet instrument, que devrait se procurer tout mécanicien, machiniste, architecte, entrepreneur, maçon et surtout le cultivateur, est propre à élever tout objet quelconque. Il est même employé avec avantage pour préparer la terre à la culture en élevant avec une facilité extraordinaire tout arbre, souche, pierre, etc., etc., au point qu'un enfant d'une douzaine d'années peut au moyen de cette machine, enlever des souches d'une grosseur démesurée. La machine peut élever un poids d'un-dessus de 10,000 lbs.

PROVINCE DE QUÉBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont tenues de donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 14 août 1877.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT DE TROIS-RIVIERES. COUR DE CIRCUIT

Pour le District des Trois-Rivières, Le dixième jour de Septembre mil huit cent soixante dix sept.

PRÉSENT: L'HONORABLE ANTOINE POLETTE J. C. S. No. 696.

Philippe Légaré, bourgeois et rentier, de la cité de Québec. Demandeur.

William Desrosiers Dargis, Forgeron, de la paroisse St. Zéphirin, Pierre Félix Dargis, ingénieur, Joseph Dargis, cordonnier, Adolphe Dargis, journaliste, ces trois derniers ci devant de la paroisse de Bécancour et actuellement absents de la Province de Québec, Louis Napoléon Desrosiers Dargis, écuyer, Notaire, de la paroisse de Gentilly, Marie Emilie Desrosiers Dargis, de la paroisse St. Grégoire, épouse de Colbert Hélie, cultivateur de la dite paroisse, et ce dernier en autant que besoin est pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Louis Philippe Desrosiers, journaliste, ci-devant de la dite paroisse de Bécancour et actuellement absent de la province, Marie Delphine Dargis épouse de Joseph Ouellette, ci-devant de la dite paroisse de Bécancour et actuellement absent de la province, et le dit Joseph Ouellette aussi absent de la province pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Joseph Napoléon Desrosiers Dargis, bricoleur, ci-devant de la dite paroisse de Bécancour et actuellement absent de la province, Marie Inghviva Dargis, institutrice, de la paroisse St. Christophe, François Xavier Dargis, journaliste, de la cité de Montréal, Marie Virginie Dargis, de la paroisse St. Zéphirin, épouse de Joseph Alexis Lahaie, cultivateur du même lieu, et le dit Joseph Alexis Lahaie en autant que besoin est pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Louise Elizabeth Dargis, de la paroisse de Gentilly, épouse séparée de biens de Ludger Petit, cordonnier, du même lieu, et le dit Ludger Petit en autant que besoin est pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes. Défendeurs.

Sur motion de Jean-Baptiste Ludger Ho. Id. écuyer, Avocat, Procureur du Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Magloire Martin un des huissiers jurés dans le District de Trois-Rivières et par le rapport de Joseph Laurin un des huissiers jurés dans le District de Montréal de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos des Sommations en cette cause, et par les affidavits produits que les défendeurs en cette cause savoir: Pierre Félix Dargis, Joseph Dargis, Adolphe Dargis, Louis Philippe Desrosiers Dargis, Marie Delphine Dargis, épouse de Joseph Ouellette et le dit Joseph Ouellette, et Joseph Napoléon Dargis n'ont pu et ne peuvent être trouvés dans le dit District de Trois-Rivières, dans la Province de Québec, et ne peut être trouvé dans la cité ni le District de Montréal, Province de Québec. La Cour ordonne que les dits défendeurs seront notifiés par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle The Lumberman tous deux publiés en la cité de Trois-Rivières, de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Député Greffier Cour de Circuit, District de Trois-Rivières.

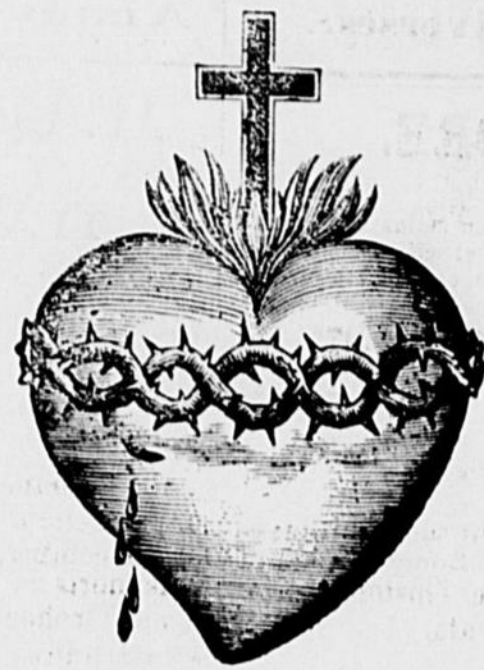
AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que la société ci-devant existante entre BAXTER & SAMPSON, est dissoute du consentement mutuel des parties. M. George Baxter étant chargé de payer toute les dettes de la dite société et de retirer tout ce qui lui est due. M. George Baxter continue en même temps à son nom seul le même établissement que celui tenu dans le passé par la dite société. G. BAXTER & T. SAMPSON. Trois-Rivières 14 Septembre 1877.

CERCUEILS IMPORTES. Rue St. Philippe, No. 15 MARCHÉ AU FOIN No. 15.

Le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, vient de recevoir d'une grande manufacture de cercueils d'Ontario, un assortiment de cercueils en bois de rose. C'est ce qu'il y a de plus beau et de plus élégant en Canada. De plus, il possède un assortiment complet et varié de cercueils de toutes grandeurs et de toutes qualités, manufacturés par lui-même, qu'il pourra vendre beaucoup à meilleur marché qu'ailleurs.

Nous espérons que le public tiendra à encourager cette nouvelle industrie, à qui nous devons cette grande réduction. N.-B.— On ensevelit les morts, l'on avertit les autorités des cimetières, et on se charge de faire les décapages et de faire la distribution des lettres funéraires et tout ouvrage concernant les funérailles à des prix extrêmement réduits. Il fabrique aussi des Epitaphes pour tous les goûts à des prix réduits. C. E. L. DESAULNIERS, Rue St. Philippe, No. 15, Marché au Foin. Trois-Rivières 20 septembre 1877.

Universite Laval. La rentrée des Facultés aura lieu Mercredi, 3 Octobre les pensionnaires rentreront la veille. P. ROUSSEL, PRIN. Sec. U. L. Québec Sept, 1877.



GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR.

Cette Loterie destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouhmet, de L. A. Jetté, M. P. R., A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Sbrif E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Davlin, Alfred Larocque, sr., C. S., Rodier, Pierre l'Espérance et de Miché Stewart, Eccl. et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

Table listing lottery prizes and their values, including 1 Bourse en or de \$10,000.00, 1 do do de 2,000.00, 1 do do de 1,000.00, 1 do do de 500.00, 5 do do de 100.00, 5 do do de 50.00, 25 do do de 20.00, 500 lots à bâtir, valeur moyenne de 500.00, 50 chaubues, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or de 24.00, 20 ciboires, do do de 20.00, 42 calices, do do de 18.00, 8 crenoirs, do do de 6.00, 12 ostensoirs, do do de 32.00, 12 paires de barrettes, do do de 6.00, 12 garnitures d'autel, do do de 30.00, 230 objets, do do de 3.00, 1000 do, do do de 2.00, 2009 do, do do de 1.00, 1 bénitier, do do de 4.00. Total: \$272,812.00.

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le Comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain, le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Eccl., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Eccl., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coehue, Eccl., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie au Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

PRIX DU BILLET: \$1.00. Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au directeur-Gérant.

F. X. COCHUE, No. 256 Rue Notre-Dame, Montréal. 4 Septembre 1876.

AVIS. M. GUILLET & Cie. Auront le SAUMON ET MORUE FRAICHE les Vendredis de chaque semaine. On demande la commande le mercredi. Trois-Rivières, le 27 Août 1877.

FRECHETTE & MASSE RELIEURS. 214 RUE NOTRE-DAME 214. Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, MM. FRÉCHETTE & MASSE se sont adressés à ce besoin par le nouvel établissement qu'ils viennent de monter.

Il s'agit de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction. Ils se sont adjoints un ouvrier de la célèbre Reliure Dawson & Bros. Montréal, qui a rapporté le premier prix à l'exposition de Philadelphie. Cette démarche assure le succès de leur entreprise au moins sous le rapport du fini de l'ouvrage.

Ils sont prêts à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'au Maroquin bosselé et doré sur tranche. Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement.

Ils espèrent qu'on voudra bien leur donner un généreux encouragement, et visiter leur établissement. Trois-Rivières, 10 Septembre 1877.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que la société ci-devant existante entre BAXTER & SAMPSON, est dissoute du consentement mutuel des parties.

M. George Baxter étant chargé de payer toute les dettes de la dite société et de retirer tout ce qui lui est due. M. George Baxter continue en même temps à son nom seul le même établissement que celui tenu dans le passé par la dite société. G. BAXTER & T. SAMPSON. Trois-Rivières 14 Septembre 1877.

CERCUEILS IMPORTES. Rue St. Philippe, No. 15 MARCHÉ AU FOIN No. 15.

Le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, vient de recevoir d'une grande manufacture de cercueils d'Ontario, un assortiment de cercueils en bois de rose. C'est ce qu'il y a de plus beau et de plus élégant en Canada. De plus, il possède un assortiment complet et varié de cercueils de toutes grandeurs et de toutes qualités, manufacturés par lui-même, qu'il pourra vendre beaucoup à meilleur marché qu'ailleurs.

Nous espérons que le public tiendra à encourager cette nouvelle industrie, à qui nous devons cette grande réduction. N.-B.— On ensevelit les morts, l'on avertit les autorités des cimetières, et on se charge de faire les décapages et de faire la distribution des lettres funéraires et tout ouvrage concernant les funérailles à des prix extrêmement réduits. Il fabrique aussi des Epitaphes pour tous les goûts à des prix réduits. C. E. L. DESAULNIERS, Rue St. Philippe, No. 15, Marché au Foin. Trois-Rivières 20 septembre 1877.

Universite Laval. La rentrée des Facultés aura lieu Mercredi, 3 Octobre les pensionnaires rentreront la veille. P. ROUSSEL, PRIN. Sec. U. L. Québec Sept, 1877.

Maisons à vendre ou à louer.

UNE MAISON située sur la rue des Forges No. 115. Une autre près de la manufacture de Canelle, à quelques pas où doit se construire le Dépôt de Chemin de fer du Nord et à quelques arpents du Collège. Cette maison est située dans un endroit très salubre, sur un terrain élevé et conviendrait parfaitement pour une maison de pension ou un Charretier. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, L. T. GORMIER, No. 115 Rue des Forges. Trois-Rivières, 5 Avril 1877.

AVIS. Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé de ma main. PIERRE DORION, Vite. Trois-Rivières, 27 Août 1877.

A VENDRE. Une magnifique terre, située dans la paroisse de St. Césaire de 2 arpents de large sur 50 de long toute en cul ure à l'exception d'une vingtaine d'arpents en bois avec deux belles maisons, granges et autres dépendances, à un mille de l'Eglise. Cette propriété peut fournir deux beaux établissements tout bâtis. Pour les conditions s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné. ALEXIS HEBERT. St. Césaire 13 Juin 1877.

Paillasse à Spring !! UN grand assortiment de PAILLASSES à SPRING patenté en 1873 de la grande manufacture d'Ontario, en vente chez M. LOUIS MORRISSETTE et aussi une grande quantité de meubles assortis, tel que Sofas, Chaises, Couchettes, Commodes, etc., etc. No. 23 Rue St. George. Trois-Rivières, 16 avril 1877.

PRESERVATION CERTAINE DE LA VUE. LAZARUS, MORRIS & Co. Lunettes perfectionnées de cristal teint et L'ORNETTES. La façon spéciale et le soin scientifique obtenu à l'aide de machineries compliquées et coûteuses garantissent qu'elles sont LES LUNETTES LES MEUX PERFECTIONNEES qui soient manufacturées. Elles aident la vue d'une manière brillante, donnent l'aide et le confort au porteur, Améliorent continuellement la Vue DURENT NOMBRE D'ANNÉES sans qu'il soit besoin de les changer. Ainsi elles sont les meilleures et à meilleur marché. L. R. BATTAGUAT, Agent. N. B.— M. BATTAGUAT est notre seul agent ici. Trois-Rivières, 3 août 1877.

Annonces Diverses.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

Annonces Diverses

ATTAQUE D'EPILEPSIE OU HAUT MAL

PERMANEMMENT GUERIS—PAS DE SUBTERFUGE—PAR L'USAGE PENDANT UN MOIS DES CELEBRES POUDBRES INFAILLIBLES DU DR. GOU-LARD. Pour convaincre les malades que ces poudres produisent tout l'effet que nous prétendons nous leur enlever par la malice, frais de poste payés, une boîte gratuite pour en faire l'essai.

Annonces Diverses.

Corbillard de Première Classe.



COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE.

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits.

TRES IMPORTANT

AUX CULTIVATEURS.

LE SOUSSIGNÉ ayant acheté de O. K. Wood & Co. le droit de construire la célèbre machine à séparer et sortir les grains de "REINE DES MOISSONS" offre en vente aux Cultivateurs et aux Marchands de grains, cette machine qui leur est indispensable.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets.

AVOCAT, Bureau au "Journal des Trois-Rivières" Trois-Rivières, 15 avril 1875.

Malhiot & Cooke,

AVOCATS, Bureau: RUE BONNAVENTURE, Trois-Rivières, 25 Nov 1874

Turcotte & Paquin,

AVOCATS, Bureau.—Rue des Champs en face du Palais de Justice, MM. Turcotte, et Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

Charles Dumoulin,

AVOCAT, Bureau, rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, éer. Shérif, près du Palais de Justice. Trois-Rivières, 1er avril 1876.

Ephrem Dufresne,

AVOCAT, Bureau, coin des rues Royale et des Forges. Trois-Rivières 30 mai 1873,

John Ryan,

Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.—CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt. Three Rivers, May 2nd 1873.

Georges Balcer,

IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

DEMENAGEMENT.

P. A. Boudreau, Enier, Avocat occupe maintenant sa maison neuve, place de son ancienne résidence, près de l'église paroissiale, rue Bonaventure No. 5. Il y tient aussi son bureau. Trois-Rivières, 1 mai 1877.

Hould & Olivier,

AVOCATS, Bureau : coins des rues Notre-Dame et Bonaventure. Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

J. F. V. Bureau,

AVOCAT, Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice. Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Jos. DeNiverville,

HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. Vezina,

HUISSIER, Trois-Rivières 1er Avril 1876.

J. B. O. DUMONT,

AVOCAT ET Notaire Officiel pour le District Judiciaire des Trois-Rivières. BUREAU & RESIDENCE, No. 21 & 23 RUE ALEXANDRE. Trois-Rivières, 2 sept. 1875.

L. P. Guillet, R. O. Guillet,

AVOCAT, NOTAIRE. BUREAU : RUE ST. PIERRE, No 32, En arriere de l'Eglise Paroissiale. MESSIEURS GUILLET se chargeront de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Fév. 1876.

P. Desilets,

NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivières" Trois-Rivières, Mai 1876.

DR. PAGE,

No. 23 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES. Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois Rivières, 21 mai 1875.

P. N. Martel,

AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence, rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

Lottinville & Dupont,

AVOCATS, BUREAU, No. 8 RUE BONNAVENTURE, Trois-Rivières, Juillet 1876.

Lajoie & Frère,

MARCHANDS, RUE NOTRE-DAME. On trouvera à leur magasin le meilleur assortiment de Marchandises sèches pour la saison de printemps. Trois-Rivières, 26 avril 1877

A Vendre.

LE SOUSSIGNÉ a à vendre un assortiment complet de bois de construction, Moulures, Planches, Bardeaux etc., etc. Le tout à des prix modérés. Il informe également qu'il agit pour la CI d'Assurance Mutuelle "Hochelaga". TIBURCE LAFONTAINE St. Stanislas, 21 juillet 1877.

LE TRAITEMENT DES MEDECINS.

Quand vous êtes malade, et que vous ne savez pas de quel mal vous souffrez, vous recourez à votre Médecin ; si l'avis de 16 Médecins de Montréal est digne de croyance, ce vous ferez l'essai du

REMEDe CONTRE LE RHUMATISME ET LA GOUTTE.

Dr. BIRNBAUM

Seize Médecins ont certifiés qu'il guérissait le Rhumatisme, Névralgie, Goutte, Douleurs de Reins, Engorgement dans les Membres et les Joints, Entorses, Engèlures, Morsures, Contusions, Coupures, Brûlures, et autres douleurs, etc., etc., etc.

Ce remède a guéri plusieurs de ces médecins et un grand nombre de personnes au Canada. Il est reconnu sur ces continents en Europe comme le

Soul Remède efficace pour la Guérison des Rhumatismes.

Le fac-similé des 16 signatures des médecins qui garantissent son efficacité sont sur chaque bouteille. En vente chez tous les Droguistes à 50 cents et \$1.00 la bouteille. Des certificats des médecins accompagnent chaque bouteille. On peut se les procurer également en s'adressant à

CHS. MARTIN, Montréal,

AVIS.

Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre,

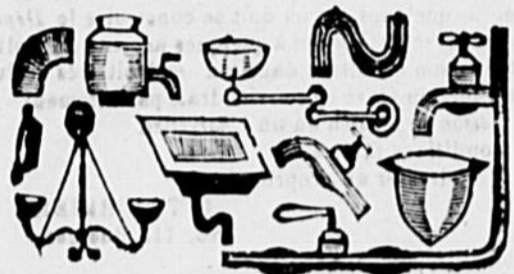
TOUTE ESPECE DE VIEILLES FERROCNERIES, FONTE, PLOMB, CUIVRE JAUNE ET ROUGE.

Et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. S'adresser à notre magasin.

Rue St. Antoine,

LUCKERHOFF & FRERE.

Trois-Rivières, 3 Février 1876.



LUCKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

En face du Journal des Trois-Rivières.)

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE,

FERBLANTERIES, etc. FUSEES D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURES EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ferblanteries, gazeliers, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs, etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC.

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

TRES IMPORTANT !

POIDS ET MESURES PATENTÉS.

A VENDRE CHEZ

LUCKERHOFF & FRERE.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et particulièrement les Marchands de la Cité et du district qu'ils ont en mains un assortiment complet de Mesures et de Poids, patentés tel qu'exigé par la nouvelle loi qui vient d'être en force. Toutes les mesures, GALLONS, POTS, PINTES, QUARTS, etc., etc., ainsi que les différents Poids ont été préparés par eux, avec soin, suivant la loi et patentés par M. l'Inspecteur des poids et mesures. En s'adressant à leur établissement, on trouvera ainsi, à bon marché, toutes les nouvelles mesures et les nouveaux poids requis par la loi et vérifiés par M. l'Inspecteur des poids et mesures. Toutes les commandes seront remplies avec soin et promptitude. LUCKERHOFF & FRERE. Rue St. Antoine. Trois-Rivières, 8 Mars 1877.

LA BANQUE DE QUEBEC,

DEPARTEMENT D'EPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PER CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Riv. res, 26 Juin 1876.

CONSUMPTION

Guérie positivement.

TOUTS ceux qui souffrent de cette maladie et qui désirent être guéris doivent faire l'essai des CELEBRES POUDBRES POUR LA CONSUMPTION DU DR. KISSNER. Ces poudres sont la seule préparation connue qui guérissent la consommation et toutes les maladies de la gorge et des poumons—en vérité notre confiance en elle est grande et aussi pour convaincre qu'elle ne sont pas une imposition, nous enverrons à chaque malade par la maille, frais de port payés, une Boîte gratuitement pour en faire l'essai.

Nous ne voulons pas de voir argent à moins que vous soyez parfaitement satisfait de leur puissance curative. Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne différez pas de faire l'essai de ces poudres, arce qu'elles vous guériront sûrement.

Prix : Une grande boîte \$3.00, envoyées dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada par la maille sur réception du prix.

Addresser, ASH. et ROBBINS, 369, rue Fulton, Brooklyn, N. Y. 8 mai 1877.

THE Scottish Commercial

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Capital.....\$10,000,000.

THOMAS CRAIG, Agent général pour le Canada. EPHREM DUFRESNE, Agent à Trois-Rivières, 134 rue Notre-Dame.

Compagnie d'Assurance Impériale Contre le Feu.

ÉTABLIE EN 1830.

Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 611 et 15 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

Capital souscrit et placé : UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Les assurances contre les pertes par le feu effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endossements.

WILLIAM HEBBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada.

SAM. HART, Agent pour les Trois-Rivières\* Rue Alexandre. Les Trois-Rivières, 28 juin 1877.

THOS. BOURNIVAL.

Magasin d'Épicerie

RUE DES FORGES.

EN FACE DU BLOC DE ROUCHON & FRERE, PRES DU MARCHÉ

On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Épicerie pour les familles. Tous les effets sont de première qualité. Trois-Rivières, 27 avril 1876.

E. LESAGE

Médecin et Pharmacien.

170 RUE NOTRE-DAME 170

UN assortiment complet de médecines patentées, divers articles de toilette et des remèdes de toute sorte sont à la disposition du public au nouvel établissement du Dr. LESAGE.

Bureau ouvert à toute heure pour consultations, soins médicaux etc., etc. Les ordres reçus des médecins de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. Trois-Rivières 19 mai 1877.

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local, Bureau No 16, Rue des Champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

A Vendre,

UNE magnifique terre de 2 sur 31 arpents, étant le No. 60 du premier Rang de la Concession Sud-Ouest de la Rivière des Étoiles, avec une grange de 36 sur 30 pieds.

Aussi un traineau et scie et banc de scie ronde avec une scie ronde de 4 pieds et une autre de cinq pieds, ces derniers articles étant à Batiscan.

S'adresser à G. BRUNEL, Batiscan

ENGIN A VENDRE.

Un bon engin de quatre forces avec chaudière et tous les autres accessoires. Prix très modéré et conditions faciles. S'adresser à ce bureau ou au soussigné, H. MONTPLAISIR, Cap de la Magdeleine 1er Juin 1877

OCTAVE GERARD,

220 222 RUE NOTRE-DAME

DORURE, ARGENTURE ET MANUFACTURIER DE GARANTURE DE CERUEILS,

&c., &c., &c., On reçoit toute espèce de vieil argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OLIVIER TRUDEL

LIBRAIRE

NO. 136 RUE NOTRE-DAME

Trois-Rivières.

Librairie, Papeteries, Tapisseries, Articles Religieux et de fantaisies, Livres, Blancs, Reliures faits à l'ordre, Ornaments d'Eglise, Cierges, Vins de Me- et autres, etc.

De plus : un bon assortiment de Grosseries de familles, Liqueurs Spiritueuses et de tempérance &c., &c.,

EN GROS ET EN DETAIL

Une visite est respectueusement sollicitée.

Dumont & McLeod,

AVOCATS. Bureau : No. 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1877.

HOTEL RICHELIEU.

COIN DES RUES Notre-Dame et St. Vincent

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE, MONTREAL.

C'est le seul Hôtel de la ville tenu par les Propriétaires Européens et Américains. L'Hôtel peut recevoir 200 personnes. —CONDITIONS :— Plan Européen, \$1 00 par jour pour une chambre élégamment fournie. L'omnibus de l'Hôtel se trouve à l'arrivée de tous les trains de chemin de fer. J. B. DUROCHER, Propriétaire

J. Barnard,

ARPESTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

W. C. PENTLAND

No. 14 RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES.

GRAND ASSORTIMENT DE FARINE LARD SAINDOUX

à la disposition des MARCHANDS seulement et aux prix de Montréal. Conditions très favorables pour les acheteurs. Agent pour la Cie d'Assurance sur la vie et le feu, LA QUEBEC. W. C. PENTLAND. Trois-Rivières 6 Juin 1877.

ORTIFICATS.

ST. MAURICE 24 AVRIL 1877. Je certifie que je me suis servi de la "REINE DES MOISSONS" depuis un an et que je suis très satisfait de cet instrument. J. O. PRINCE Ptre. ST. MAURICE, 20 AOÛT 1877.

Je soussigné certifie que je me suis servi de la "REINE DES MOISSONS" depuis un an et que je suis très satisfait de cet instrument. H. A. LEGENDRE. ST. MAURICE, 20 AOÛT 1877.

J'ai acheté de printemps de Mr. F. X. Trudel un moulin, appelé la "Reine des Moissons". Les résultats obtenus par cet instrument employé pour la séparation des grains et pour les nettoyer de toutes graines nuisibles, sont si satisfaisants, je pourrais même dire, sont si parfaits, que je dois à la vérité de le conseiller et de le recommander avec instance à tous ceux qui veulent progresser dans l'art agricole. Il appartenait à Mr. Trudel, déjà si avantageusement connu du public, par ses "moulins à battre" le grain d'avoine en sa possession cet autre instrument si digne d'être appelé la Reine des Moissons. Ces moulins sont fabriqués à St. Narcisse à la boutique même de Mr. Trudel et il mérite à tous égards encouragements et protection. PIERRE U. MARCHAND, Ptre.

F. X. TRUDEL, St. Narcisse, comté de Champlain. AUGUSTIN CLEMENT Agent à Saint-Maurice. TRIFFLE MORRISSETTE & P. DESILETS Agent pour Trois-Rivières.

F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD

Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas,

N. B.—A la prochaine exposition provinciale de Québec, M. OISEL fera l'exposition de deux pianos faits par lui-même au bois du Canada, (marisier et noyer) Québec 30 mai 1877.